



ville d'Annay

Annexe de "La Vie Annaysienne"

COMPTE-RENDU



RÉUNION DU 22 SEPTEMBRE 2016

Présents :

Monsieur TERLAT Yves
Madame MOREN Michèle
Monsieur DANCOISNE Albert
Madame DUPAYAGE Angèle
Monsieur CHATELAIN Lucien
Madame BEAUCOURT Astrid
Madame DELANNOY Nathalie
Monsieur DEDOURGE Tony
Monsieur MATTEI Daniel
Monsieur GAPENNE Marcel
Madame CROMBEZ Nadia
Madame SOWINSKI Yvelise
Monsieur VANDENBORREN Claude
Monsieur DRUELLE Claude
Monsieur LEGRIN Alain
Monsieur BRULIN Frédéric
Monsieur FROISSART Pascal
Madame WATTIEZ Laurence
Madame SWINIARSKI Andrée
Monsieur KUSNIREK David
Monsieur SEWERYN Philippe
Madame SEGARD Marie

Excusés :

Madame CHRISTMANN Chantal
(pouvoir à Monsieur DANCOISNE)
Madame PARISOT Michèle
(pouvoir à Monsieur FROISSART)
Madame DEMEYERE Martine
(pouvoir à Monsieur GAPENNE)
Monsieur LELEUX Pascal
(pouvoir à Madame SWINIARSKI)
Monsieur BIDAULT Bernard
(pouvoir à Monsieur KUSNIREK)

Monsieur le Maire est revenu sur la situation scolaire de la commune qui, pour la première fois depuis huit années, évolue dans le bon sens. Il s'est réjoui de l'ouverture d'une classe supplémentaire à l'école maternelle Péri ce qui permettra de faciliter les apprentissages des enfants grâce à des effectifs réduits dans chaque classe. Autre source de satisfaction : l'annulation de la fermeture d'une classe à l'école Pantigny grâce à la mobilisation importante des élus et des parents, les soutiens de Monsieur le député Delcourt et Monsieur le Sénateur Watrin, aux actions de l'association des parents d'élèves et au nombre d'enfants présents le jour de la rentrée. Avec 27 élèves par classe, cela permettra aux enfants, qui auront trois ans dans l'année, d'intégrer l'école.

Monsieur le Maire a ensuite évoqué quelques satisfactions récentes. En premier, la croissance significative de l'accueil périscolaire et de restauration qui renforce le projet commun de la Municipalité avec Pas de Calais Habitat sur la construction d'un restaurant intergénérationnel intégré au collectif prévu aux Gabions. Il a également souligné le travail et l'évolution de carrière de quelques agents d'animation qui valident l'attention apportée à l'encadrement des enfants.

Les activités des aînés évoluent également de manière positive avec la reprise de l'atelier Gym douce par Monsieur De-

nis Ansart, éducateur sportif de la ville et une équipe de bénévoles qui se chargera de l'atelier de stimulation de la mémoire.

Monsieur le Maire est revenu sur les journées du patrimoine qui ont connu un franc succès avec la ballade contée autour du marais et le conte sous chapiteau.

Les membres du Conseil des Sages ont d'ores et déjà pris leurs fonctions à cœur. Des problèmes de sécurité routière et de tranquillité publique ont été soulevés et leurs propositions constitueront des bases sur lesquelles le futur plan de circulation pourra s'appuyer. Grâce en partie à la subvention parlementaire de Monsieur Delcourt, le programme d'investissement du numérique à l'école se poursuit avec l'installation de quatre nouveaux tableaux interactifs et d'une classe mobile connectée.

Pour terminer, Monsieur le Maire a présenté les prochaines manifestations qui auront lieu à Annay : le traditionnel banquet des aînés, les différents rendez-vous de la Semaine Bleue, le festival Tiot Loupiot avec trois dates sur la ville. Le mois de novembre sera le mois de la Mémoire au cours duquel une plaque commémorative de 24 jeunes soldats morts lors de la première guerre mondiale sera dévoilée. L'ouvrage « Hommage aux poilus d'Annay » de l'association Mémoire & Racines sera mis à l'honneur.

1. BANQUET DES AÎNÉS-RECRUTEMENT DU PERSONNEL DE SERVICE

Il est décidé de recruter 11 agents contractuels afin d'assurer le service dans le cadre du repas des aînés organisé par la Municipalité le 02 octobre prochain en direction des personnes de plus de 65 ans.

Adoptée à l'unanimité

2. INDEMNITÉ ALLOUÉE À L'ENSEIGNANTE QUI ACCOMPAGNERA SES ÉLÈVES EN CLASSE DE DÉCOUVERTE SOUS FORME D'INTERNAT À LA PETITE PIERRE

Une classe de l'école Wantiez va participer à un séjour en classe de découverte à La Petite Pierre (Vosges du Nord) du 27 septembre au 07 octobre 2016. Le Conseil Municipal a décidé d'allouer une indemnité de 191,51 € à l'enseignante qui accompagnera ses élèves.

Adoptée à l'unanimité

3. SCHÉMA DE MUTUALISATION 2015-2020 DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE LENS-LIÉVIN

L'article L5211-30-1 du code général des collectivités territoriales impose aux établissements publics de coopération intercommunale d'élaborer un schéma de mutualisation des services. Le schéma comprend trois thématiques: instruction des autorisations d'urbanisme, mutualisation de la commande publique, prêt de matériel et mise en commun de moyens

La commune participe au thème du Prêt de matériel. Monsieur le Maire fait un point sur celui de la commande publique en précisant que celle-ci porte sur le sel de déneigement auquel la commune ne participe pas en raison du faible volume de commande (de l'ordre de 1 000€ par an) et de la présence d'un stock. Monsieur le Maire précise que la commune ne participe pas à la mutualisation des autorisations d'urbanisme en raison du coût de cette prestation sur le budget communal. Il annonce une dépense de 4 600€ pour le premier semestre versé au SIAMB (Service instructeur). Le coût aurait été de 6 108 € dans le cadre de la mutualisation.

Le conseil se prononce favorablement sur le projet de schéma de mutualisation de la CALL et propose de compléter le schéma de mutualisation sur deux autres thèmes: la création d'une brigade de traitements des dépôts sauvages amiantés dont le traitement exige des habilitations et méthodes sécurisées, l'accompagnement des communes volontaires pour préparer les programmes visant la maîtrise de l'énergie(Programme de transition énergétique et Croissance Verte).

Adoptée à l'unanimité

4. AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LES NOUVEAUX STATUTS DE LA FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE D'ENERGIE DU PAS-DE-CALAIS

Le Conseil Municipal a émis un avis favorable sur les nouveaux statuts qui ont été adoptés le 19 mars dernier par le Comité Syndical de la Fédération Départementale d'Energie du Pas-de-Calais.

Adoptée à l'unanimité

5. AGENDA D'ACCESSIBILITÉ PROGRAMMÉE DES BÂTIMENTS COMMUNAUX

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité l'Agenda d'Accessibilité Programmée présenté par Madame Dupayage pour la mise en conformité des Etablissements recevant du Public appartenant à la Commune, obligation de mise aux normes connue depuis 2005. Le coût total des travaux est chiffré à 620 740,00 €.

La programmation budgétaire d'investissement annuelle de 2017 à 2022 se présente de la manière suivante :

- 2017 :	80 000,00 € HT
- 2018 :	70 020,00 € HT
- 2019 :	97 800,00 € HT
- 2020/2022 :	372 920,00 € HT

Adoptée à l'unanimité

6. MANDAT DE GESTION LOCATIVE DU LOGEMENT 18 RUE LOUIS MOREL À L'IS 62

Il a été décidé de confier à l'Immobilière Sociale 62 un mandat de gestion locative du logement sis 18 rue Morel

Adoptée à l'unanimité

7. TRANSFERT DU PATRIMOINE LOCATIF ENTRE MAISONS ET CITÉS HABITAT ET MAISONS ET CITÉS SOGINORPA

Le Conseil Municipal a donné un avis favorable au projet de transfert de logements locatifs ou de patrimoine entre Maisons et Cité Habitat et Maisons et Cités Soginorpa (Logements concernés : Résidence Les Jasmins).

Adoptée à l'unanimité

8. / 9. / 10. / 11. GARANTIES DE TRANSFERT DE PRÊT-MAISONS ET CITÉS SOGINORPA N°5009207 / N°5009208 / N°5009216 / N°5009217

Le Conseil Municipal a autorisé les transferts de garantie d'emprunt n° 5009207, n° 5009208, n° 5009216 et n° 5009217, aux montants initiaux entre Maisons et Cités Habitat et Maisons et Cités Soginorpa pour le financement des logements locatifs sociaux (Résidence Les Jasmins).

Adoptée à l'unanimité

12. GARANTIE D'EMPRUNT MC SOGINORPA-CONSTRUCTION DE 26 LOGEMENTS CITÉ LECLERC

L'assemblée délibérante de ANNAY-SOUS-LENS a accordé sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de trois millions deux cent soixante dix neuf mille six cent quatre vingt six euros (3 279 686,00 euros) souscrit par Maisons et Cités Soginorpa auprès de la Caisse des dépôts et consignations.

Adoptée à l'unanimité

13. CONVENTION TRANSITOIRE EN FAVEUR DU PLAN DE DÉVELOPPEMENT DE LA LECTURE PUBLIQUE AVEC LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU PAS-DE-CALAIS

Le Conseil Municipal a décidé de proroger la convention triennale d'accès aux services de la Médiathèque Départementale (mesures transitoires en faveur du Plan de développement de la lecture publique prises le 14 mars 2016 en cours de redéfinition par le département).

Adoptée à l'unanimité

14. RECRUTEMENT POUR UNE MISSION DE RECLASSEMENT DES ARCHIVES MUNICIPALES

Le Conseil Municipal a décidé de recruter, à compter du 1er octobre 2016 ,pour une durée de 12 mois, un agent contractuel pour faire face à un besoin de classement des archives communales. Le grade de recrutement sera celui d' adjoint administratif principal de 1ère classe et la durée mensuelle de travail sera de 40 heures par mois.

Abstentions : M.M Swiniarski-Kusnerek-Seweryn-Segard-Leleux-Bidault

15. SUBVENTION EXCEPTIONNELLE À L'ASSOCIATION « CONTACT CIBISTES ASSISTANCE »

Le Conseil Municipal a décidé d'attribuer une subvention exceptionnelle à l'association « Contact Cibistes Assistance » d'un montant de 500,00 € en raison de sa participation aux festivités du 14 juillet. Monsieur DRUELLE Claude membre de l'association n'a pas participé au vote.

Adoptée à l'unanimité

16. SUBVENTION EXCEPTIONNELLE À L'ASSOCIATION O.M.C.F.

Le Conseil Municipal a décidé d'attribuer une subvention exceptionnelle à l'association O.M.C.F d'un montant de 500,00 € en raison de sa participation à l'organisation des festivités du 14 juillet. Messieurs Pascal FROISSART et Marcel GAPENNE membres du bureau de l'OMCF n'ont pas participé au vote.

Adoptée à l'unanimité

17. DEMANDE DE SUBVENTION À L'ARS POUR 2016-2017

L'ARS propose à nouveau de co-financer, pour 2016-2017 des actions sur la thématique « manger-bouger ». Il est décidé de déposer une demande de subvention à l'ARS pour un montant de 4 687,00 €.

Adoptée à l'unanimité

La séance est levée à dix-neuf heures et cinquante minutes

Cette rentrée est particulièrement chargée en activité pour l'ensemble des élus de notre groupe. Vous nous exprimez votre satisfaction et cela nous encourage à poursuivre les efforts pour un cadre de vie solidaire et citoyen et pour le bien vivre ensemble à Annay sous Lens.

Pour cette rentrée scolaire, les enfants profitent d'équipements informatiques supplémentaires et l'école Wantiez bénéficie de tablettes connectées qui favoriseront leurs apprentissages. Les cours des trois écoles sont maintenant bien aménagées et permettent de mettre en œuvre le programme Manger / Bouger à l'école et dans les TAP. Une classe scolaire séjourne actuellement à La Petite Pierre et nous souhaitons pour l'an prochain que les enfants de l'école Péri puissent également en profiter, tant l'expérience de classe de découverte est source de progrès pour les enfants.

Quelques travaux se réalisent en ce moment tels : les jeux au marais, la réfection de trottoirs et la mise en accessibilité. Dans quelques semaines ce sera la rénovation de l'éclairage public dans le Bas d'Annay. Cela vous sécurisera davantage et des économies importantes de la facture d'électricité seront réalisées.

Nos seniors ont repris le chemin des ateliers et malgré la défection du CLIC, ceux-ci ont pu reprendre grâce à la mobilisation de nos propres moyens.

Un petit retour sur la période estivale nous montre que vous avez largement apprécié la fête du 14 juillet, les jeux de plein air et le concours de boules de la cité du Maréchal Leclerc. Les centres de loisirs et la colonie de vacances en Ardèche ont été une réussite pour la plus grande joie des enfants et parents.

Enfin à l'heure où les avis d'imposition des taxes foncières arrivent dans les foyers, il faut rappeler que seuls les élus du Groupe Communiste et Républicain se sont opposés fermement à la nouvelle taxe de 2,5 % imposée par la Communauté d'Agglomération Lens / Lievin, cela se traduit, malgré la minoration de quelques euros sur la TEOM, d'environ 50 € d'augmentation d'impôt par famille.

En ce qui concerne la ville, malgré la baisse des dotations financières de l'état, nous avons décidé une nouvelle fois de ne pas augmenter les impôts communaux, cela a été rendu possible grâce à notre gestion rigoureuse.

Vos élu(e)s de l'Union Annaysienne : Yves Terlat, Michèle Moren, Albert Dancoisne, Angèle Dupayage, Lucien Chatelain, Astrid Beaucourt, Daniel Mattéi, Nathalie Delannoy, Tony Dedourge, Laurence Wattiez, Alain Legrin, Yvelise Sowinski, Claude Vandendorren, Chantal Christmann, Claude Druelle, Michèle Parisot, Pascal Froissart, Martine Demèyere, Marcel Gapenne, Nadia Crombez, Frédéric Brulin

Le maire d'Annay dit oui puis non à la mutualisation !

Notre groupe réaffirmait, dans son expression politique publiée dans le journal communal de juin 2015, son souhait de voir la majorité s'engager dans un vaste plan – avec et entre les collectivités locales voisines – de partage des charges et de mutualisation des moyens et des services, de centralisation des achats et de mise en commun des équipements (sportifs, culturels...) et matériels (entretien des voiries, des espaces verts, maintenance de l'éclairage public...).

Une démarche que la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin (C.A.L.L.), dans le cadre de son schéma de mutualisation visant à grouper achats ou services pour alléger les factures des villes, vient précisément de proposer aux 36 communes qui composent l'intercommunalité.

Mais les choses à Annay ne sont jamais comme ailleurs...

En effet, malgré l'approbation – en assemblée du 22 septembre dernier – de notre collectivité à ce nouveau dispositif, nous apprenons, malheureusement, que la municipalité annaysienne n'a pas souhaité accepter l'offre de la C.A.L.L. pour l'achat en commun de sel de déneigement.

Un choix difficilement compréhensible quand on sait ce que représente – sur les budgets des communes – la baisse des dotations de l'Etat aux collectivités territoriales. Et chacun sait qu'en matière de gestion d'argent public, il n'y a pas de petites économies.

Mais il est vrai, qu'avant de parler de mutualisation des moyens et des services, il faut déjà qu'il y ait mutualisation des bonnes volontés !

Andrée SWINIARSKI, Marie SEGARD, Bernard BIDAULT, David KUSNIREK, Philippe SEWERYN et Pascal LELEUX, Conseillers municipaux du groupe «Rassemblement pour l'avenir».